

aux Citoyens membres du Comité de Surveillance

Liberté - Égalité - Fraternité

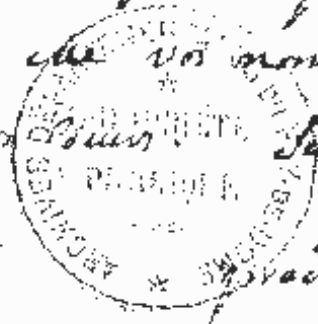
Citoyens



monsieur Marguerite athenais prach veuve vequesseuil, vous expose que de jugement prononcé par le représentant du peuple, messet, la mette en état d'arrestation dans la commune de cette ville par la Surveillance en corps. Le dit jugement dont elle devoit être relevé et qu'elle soit au titre de mère demigre qu'on ne lui a donné que d'après la difficulté qu'il a éprouvé de donner des certificats relatifs aux dénonciations qui lui ont été faite par la commune, tel motif compris dans cette classe. Il a été bien que Pierre Marie Auguste vequesseuil étoit parti de sa maison paternelle, il y a neuf ans et n'ait agi que de sept ans de son oncle patron de la marine de fait certain dans le corps et ils ont pour l'un et l'autre en 1789 dans un bâtiment national partie de brist et qui fut sabordé. Je tiens les registres de la marine misant et les dates qui se trouvent sans doute dans les bureaux de la marine doivent constater les faits relatifs à mon malheureux fils et je vous le voue.

Citoyens avec la confiance que vous m'avez témoignée j'ai
cherché avec soin des faits qui ont trait à la mort de celui en
la venant de chez son cœur que le malheur a frappé de ce
coup le plus brach mais je ne vous fatiguerois pas de ma lecture
et je vais tenter de vous servir la vérité la plus succinctement
possible ayant déjà déposé ma petition très étendue des faits
relatifs avec mes enfans - L'ancien Louis Barthelémy voyant qu'il
de la maison paternelle à l'âge de huit ans j'espère par son
commune en témoignage il fut aperçu et mis dans un collège
après dans les pages il était dans le Corps à l'époque de sa
à cet âge qui n'est que de dix sept ans environ et
qu'il n'est pas du nombre de ceux qui voulaient assassiner le
peuple cependant comme il était de service au château de Luynes
servile qui ne tient nullement aux armes il y portait comme tous ceux
qui se trouvaient dans l'extérieur des fonctions qu'il exerçait
citoyen de son état de ma malheureuse famille vous voudriez bien
considérer que je n'ai pu me procurer autrement que par des
bruit public la preuve de son être n'ayant pu être fait de
reconnaissance des personnes qui vivaient à cet époque - Les registres
tenus pour les dépenses de la maison de Luynes doivent constater

La preuve que mon malheureux fils a été de servile compage
jusqu'en 10 août. Citoyens je laisse à votre justice et votre
humanité le soin de mes intérêts et je vous prie de vous
des consolations bien plutôt que des juges implacables aussi
si vous savez avec quelque confiance je viens vous demander
mon entière liberté vous prie de l'accorder avec mon malheur
chargé de trois enfans aussi infotunés que moi et qui sont d'autant
après ils croiront avec elle vos noms et nous les portons
toujours au fond de nos cœurs. Salut et fraternité



Je vous prie de m'excuser
de ne pas vous remercier